



# atelier d'autogestion

## politique d'annulation d'inscription et remboursement

### annulation d'un atelier par Relief

Relief se réserve le droit d'annuler un atelier d'autogestion dont le nombre minimum de participant-e-s n'est pas atteint. Les personnes étant inscrites seront alors remboursées en totalité, ce qui comprend les frais d'inscription à un atelier et les frais d'adhésion (cotisation annuelle pour être membre). Dans ce cas, les responsables communiqueront avec les personnes inscrites par téléphone ou par courriel afin de les en informer.

### annulation d'une inscription par un-e participant-e

Si un-e participant-e désire annuler son inscription, les modalités suivantes s'appliquent :

#### **avant le début d'un atelier d'autogestion**

Le remboursement sera égal au montant payé pour l'inscription (frais d'inscription à un atelier et frais d'adhésion comme membre), moins les frais bancaires applicables.

#### **avant la deuxième rencontre\* - date limite pour abandonner un atelier d'autogestion**

Le montant remboursé sera égal au montant payé pour l'inscription moins un montant de 45 \$ correspondant à la 1re rencontre, moins les frais bancaires applicables. Relief ne rembourse pas les frais d'adhésion (cotisation annuelle pour être membre).

\*Dans le cas des ateliers virtuels où une rencontre préparatoire (« semaine 0 ») est incluse, celle-ci n'a pas d'impact sur la politique de remboursement. La date limite pour abandonner un atelier d'autogestion demeure avant la 2e rencontre de contenu.

#### **en cas de force majeure (blessure grave, maladie) à la suite d'une demande écrite ou verbale au directeur général de Relief (incluant la date et le motif d'annulation) obligatoirement acheminée dès le constat d'empêchement**

Le montant remboursé sera égal au montant payé pour l'inscription moins le montant correspondant au nombre de rencontres qui ont eu lieu (soit un équivalent de 45 \$ par rencontre), moins les frais bancaires applicables. Relief ne rembourse pas les frais d'adhésion (cotisation annuelle pour être membre).